

## ENTREPRENEURIAT: Coeur de Loire engagé dans le fonds de solidarité territorial

La [COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE LOIRE](#) / T : 03.86.28.92.92 s'engage pour soutenir les TPE. Un engagement qui prend place aux côtés de la [REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE](#) via le fonds de solidarité territorial. L'intercommunalité apportera une aide complémentaire aux sociétés sans salarié à hauteur d'1€ par habitant pour les mois de mars et avril, soit près de 55.000 €. La Région apporte 3 € par habitant soit 162.000 €. L'aide sera versée aux entreprises qui ne peuvent prétendre au volet 2 du fonds de solidarité national. L'aide directe de 1.500 € est financée à 75 % par la Région et à 25 % par les intercommunalités. [www.coeurdeloire.fr](http://www.coeurdeloire.fr)